

Le 30 mars 2026

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Lundi 30 mars 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil de la Mairie au 1526, rue Principale, Chambord, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Isabelle Dion, Linda Fortin, Hélène Mantha et Karine Villeneuve ainsi que messieurs Joan Desbiens et Alphonse Fortin. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis spécial suivant :

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À Mesdames,
À Messieurs,

| | |
|-------------------|-------------|
| Luc Chiasson | maire |
| Joan Desbiens | conseiller |
| Isabelle Dion | conseillère |
| Alphonse Fortin | conseiller |
| Linda Fortin | conseillère |
| Hélène Mantha | conseillère |
| Karine Villeneuve | conseillère |

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de la Mairie au 1526, rue Principale, Chambord, le 30 mars à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Période de questions
- 4) Renonciation de l'avis de convocation
- 5) Prolongement inspectrice municipale - madame Annie Gagnon
- 6) Appui au projet « Scène modulaire » du festival du cowboy de chambord
- 7) Clôture de la séance

DONNÉ ce vingt-sixième jour du mois de mars 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron
JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil et en le signifiant par envoi électronique aux membres du conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-sixième jour du mois de mars de l'an deux-mille-vingt-six.

Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière

JC/pt

PÉRIODE DE QUESTIONS

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

RÉSOLUTION 03-77-2026 PROLONGEMENT INSPECTRICE MUNICIPALE - MADAME ANNIE GAGNON

CONSIDÉRANT QUE le conseil du 15 décembre 2025, résolution 12-364-2025, autorisait le prolongement du poste d'inspecteur à temps partiel à trois jours par semaine jusqu'à la fin mars 2026 de madame Annie Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2026, le contrat de madame Annie Gagnon prend fin ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins du département d'urbanisme sont nombreux et concentrés durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Chambord désire revoir la planification du travail pour assurer une présence accrue et efficace durant cette période estivale ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- De maintenir la décision prise par la résolution 12-364-2025 ;
- 3- Que la direction générale dépose avant la séance du conseil du mois de mai une planification du travail en respect du budget 2026 pour concentrer la période de travail du 2^e inspecteur municipal durant la période estivale ;
- 4- Que le conseil municipal se prononce sur ce plan lors de la séance du conseil du 4 mai 2026.

RÉSOLUTION 03-78-2026
APPUI AU PROJET «SCÈNE MODULAIRE» DU FESTIVAL DU
COWBOY DE CHAMBORD

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chambord détient au solde dans le programme Fonds de développement du Domaine -du-Roy (FDDDR) volet local à la M.R.C. du Domaine-du-Roy ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour les organismes locaux de déposer un projet via ce programme avec l'appui de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival de Cowboy de Chambord demande à la Municipalité d'appuyer leur demande d'aide financière au programme FDDDR volet local de la M.R.C. pour un projet d'achat de scène modulaire par courriel le 9 mars 2026 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord appuie la demande du Festival du Cowboy de Chambord au programme FDDDR volet local de la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour le projet *Scène modulaire* pour un montant de 25 000 \$ et que la Municipalité ne participe pas financièrement à ce projet.

RÉSOLUTION 03-79-2026
FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 19 h 37 et que la prochaine séance se tienne le 13 avril 2026.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».